

Dossier artistique 2026

Aide-mémoire¹

Dates clefs

20/04/2026 - 03/06/2026 inclus	Inscription et prise de rendez-vous
08/06/2026	Délai pour téléverser les réalisations sur le site du LAM
09/06/2026 – 12/06/2026 (14h00 - 17h00)	Entretien & Présentation du dossier physique (sur papier)
25/06/2026	Communication de la décision par e-mail

Inscription & Prise de rendez-vous

☐	1. Rendez-vous sur le site du LAM www.artsetmetiers.lu .
☐	2. Choisissez une heure pour la présentation de votre dossier artistique.
☐	3. Remplissez le formulaire d'inscription.
☐	4. Téléversez au plus tard pour le 08/06/2026 les documents suivants :
☐	▪ vos bulletins des 3 dernières années
☐	▪ l'avis d'orientation provisoire
☐	▪ la décision de promotion (concerne seulement les élèves qui n'ont pas fréquenté une classe de 5 ^e en 2025-2026)
☐	▪ votre lettre de motivation
☐	▪ votre déclaration sur l'honneur
☐	▪ vos productions artistiques.
☐	5. Vous recevrez un e-mail de confirmation.
Si vous rencontrez des difficultés lors du téléchargement des documents, vous pouvez vous adresser au SePAS du LAM.	
Attention ! Les demandes complètes sont traitées prioritairement !	

Rendu du dossier & Présentation du dossier

1.	Pour l'inscription : Toutes les réalisations choisies doivent aussi être téléchargées sur le site du Lycée des Arts et Métiers et la taille d'un fichier est limitée à 20 MB. Le jury doit pouvoir visionner ces travaux au moyen de logiciels courants.
2.	Pour l'entretien : Un dossier physique (sur papier) relié ou présenté dans une chemise au format maximum A3. Un dossier présenté uniquement sur une clé USB n'est pas accepté.

¹ L'arrêté du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse prime sur l' « Aide-mémoire »

Contenu et contraintes du dossier

☐	Lettre de motivation manuscrite (handgeschrieben), en langue allemande, française ou luxembourgeoise
☐	Déclaration sur l'honneur indiquant que tous les travaux figurant dans le dossier ont été réalisés par l'élève ²
☐	Minimum 5 et maximum 10 travaux artistiques personnels
☐	Les travaux artistiques personnels traitent des sujets variés et comprennent : L'élève compose son dossier artistique d'après ses affinités.
☐	▪ 1 dessin d'observation d'après nature (dessiner un objet réel placé devant soi en noir et blanc au(x) crayon(s) graphite(s))
☐	▪ 1 dessin d'imagination en technique libre (dessiner à partir de son imagination avec une technique au choix)
☐	▪ 1 perspective linéaire à un ou à plusieurs points de fuite
☐	▪ 1 dessin ou peinture en couleur (réaliser un dessin ou une peinture avec la technique au choix)
☐	▪ 1 objet en trois dimensions (réaliser un travail en argile, en bois, en papier mâché ou en carton, etc., et le présenter sous forme de photo imprimée).
☐	Il est possible, mais non obligatoire, d'ajouter 5 autres travaux de son choix à son dossier.
☐	Le dossier doit être complet !

Déroulement de la présentation du dossier

1. L'élève se présente à la date et à l'heure de son rendez-vous pris en ligne. (de préférence 5 minutes à l'avance)
2. Il présente une pièce d'identité aux membres de la commission d'admission à la section arts et communication visuelle de la division artistique.
3. Il présente son dossier physique (sur papier) et s'entretient avec deux membres de la commission d'admission.
4. En cas de doute quant à l'origine des travaux, un devoir de dessin peut être demandé à la suite de l'entretien.

Une session de repêchage (certificat médical ou lettre du directeur de l'école actuelle est exigé !) est organisée le 18/06/2026.

² Un modèle peut être téléchargé sur le site web de l'école sous les rubriques respectives des différentes formations.